

Loi du travail : la régression, non merci ! Battons nous !

Category: Travail, emploi, chômage

écrit par jmfouquer | 9 mars 2016

Vendredi 4 mars, la pétition en ligne contre la loi El Khomri franchissait le cap du million de signatures. Cette loi, dite du travail, transforme en profondeur le Code du Travail pour faire régresser la condition ouvrière à des niveaux jamais atteints depuis un siècle. Le refus de cette loi inique est en train de monter dans le pays. Une première journée de mobilisation est prévue le 9 mars. Il faut la réussir. C'est ce chemin de la lutte qu'il faut reprendre.

Un retour en arrière sans précédent

Sous le prétexte de réformer le Code du travail, ce nouveau projet de loi est une remise en cause totale et terrible des droits fondamentaux des travailleur-se-s. Voici quelques éléments pris dans le texte : En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire. Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées. Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail. Le dispositif « forfaits-jours » qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu. Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine. Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées. Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats. Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques. Après un accord d'entreprise, un-e salarié-e qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié. Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour...

Le MEDEF en a rêvé...

Joli florilège de mesures anti sociales. Le MEDEF approuve à 100 % et soutient le gouvernement. Rien d'étonnant car cette loi n'est pas celle de la ministre du travail mais bien celle voulue par l'exécutif Hollande-Valls au service d'une logique : briser ce qui fut, ce qui est encore aujourd'hui le fruit de luttes passées, le compromis entre le travail et le capital quand ce dernier était obligé de tenir compte des revendications légitimes du mouvement ouvrier. Au nom de la sacro-sainte croissance (libérale), au nom de la compétitivité, au nom des politiques menées partout en Europe sous la férule, entre autres, de la Commission Européenne et en suivant le modèle libéral allemand, le président de la république et le premier ministre ont décidé d'en finir avec le droit social en France.

Cependant, devant la fronde au cœur même de la direction du PS, la mobilisation sociale et syndicale notamment via les réseaux sociaux, la prise de conscience de ce qui se trame, ne cesse de grandir. D'où le formidable succès de la pétition en ligne qui atteint désormais le 1 million de signatures et du premier recul du gouvernement.

A côté, la pathétique tentative de soutien à la loi par voie pétitionnaire de Dominique Reynié, ex tête de liste de Les républicains aux dernières élections en Midi Pyrénées Languedoc Roussillon, et Conseiller régional, est passée à juste titre inaperçue. Soyons honnêtes, cette pétition vaut quand même le détour si l'on veut rire un peu ! La loi El Khomri serait « imparfaite » mais « innoverait » et permettrait de lutter contre le chômage. Monsieur Reynié doit nous expliquer comment lutter contre le chômage quand on facilite les licenciements. Il doit encore préciser comment on peut créer de l'emploi quand on fait travailler davantage le actifs (en ne les payant pas plus par ailleurs !).

Travailler moins pour travailler tou-te-s

Des solutions pour l'emploi, il en existe et ce sont des mesures de justice et de progrès social. Il s'agit notamment de diminuer le temps de travail (aller vers les 32 heures)

pour travailler moins, travailler mieux et travailler tou-t-e-s ! Dernière remarque anecdotique de Monsieur Reynié : nous apprenons dans son bref texte de soutien à la loi travail, que ceux qui manifestent aujourd'hui contre ce projet, « n'auraient jamais rien fait ni ne se seraient mobilisés contre le chômage les années passées ». Diantre ! Monsieur Reynié donne des leçons de mobilisation au mouvement social et syndical, lui qui a plus sûrement battu les tapis des grands salons que le pavé des rues lorsqu'il s'agissait de manifester contre les attaques menées par la droite comme, aujourd'hui, par les socialistes au pouvoir. Nous n'avons de leçons à recevoir de personne ! Surtout pas de chantres du libéralisme, champions du retour en arrière et de la régression sociale !

Convergence nécessaire des luttes

Le refus de cette loi inique est en train de monter dans le pays, les deux journées de mobilisation profilées dans le paysage sont celles du 9 et du 31 mars. Il faut réussir les deux. C'est ce chemin de la lutte qu'il faut reprendre. Déjà des mobilisations dans notre région, montrent que nombreux-ses sont ceux et celles qui refusent l'injustice sociale ou l'aberration écologique. Avec le DAL (Droit Au Logement) à Toulouse, la mobilisation a payé pour 36 sans-abris qui ont enfin trouvé une solution d'hébergement. A Barjac en Ardèche, plus de 10 000 personnes ont manifesté contre le permis d'explorer les gaz de schistes. A Montpellier, ce sont d'abord les ouvriers et techniciens de Renault succursale qui engagent la lutte pour des augmentations de salaire refusées par le groupe Renault ou les facteurs de Montpellier Sud qui refusent les réorganisations des tournées...

Les luttes existent, il faut leur faire prendre un chemin commun pour la justice sociale et écologique, pour l'égalité et la liberté d'expression !

Myriam Martin